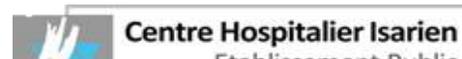


Année 2022-2023



## Pour un IF inclusif

Institut de Formation en Soins Infirmiers  
et de Formation Aides – Soignants  
« Lucien Flourey »



# Objectifs

- Améliorer l'inclusion des apprenants en situation de handicap en favorisant la motivation
- Créer un environnement non-discriminant et favorisant la réussite
- Diminuer la stigmatisation des apprenants en situation de handicap

# Objectifs spécifiques

- **Sensibiliser** l'équipe pédagogique à l'accompagnement des apprenants DYS à la « détection primaire » de ces troubles
  - 1<sup>er</sup> suivi pédagogique
  - Premiers résultats du semestre 1 et au cours de la formation AS
- **Inform**er et **sensibiliser** l'ensemble des apprenants sur les troubles DYS et les possibilités offertes par l'IF

# Objectifs spécifiques

- **Adapter** les supports pédagogiques aux apprenants avec les moyens et les ressources disponibles de l'IF
- **Ajuster** les stratégies pédagogiques aux habiletés de chacun pour les mener au même niveau
- **Evaluer** la qualité de vie des apprenants et leur taux de réussite

## Loi 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Reconnaissance des pathologies psychiques chroniques ou temporaires comme relevant du handicap
- Introduction de notion d'handicap cognitif
- Privilégie autant que possible l'indifférenciation par « l'accès de tout à tous »

## Loi 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- L'article 20 de la loi mentionne que
- *« les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études »*

## Loi 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Nul ne peut contraindre quiconque à déclarer son handicap
- L'apprenant est libre d'informer ou non l'établissement de sa situation de handicap ou de son trouble de santé invalidant
- La déclaration d'un handicap ou d'un trouble de santé invalidant peut survenir à tout moment de l'année universitaire

# Définition : situation de Handicap

- Cette notion de situation concerne toute personne, qu'elle soit dite handicapée ou non.
- Elle résulte de l'inadéquation entre les aptitudes, les besoins d'une personne dans son environnement humain et naturel et une tâche à accomplir ou un objectif à atteindre

# Quelques chiffres

- Evolution du nombre d'étudiants en situation d'handicap
  - X 4 en 15 ans
  - 1,7 % d'étudiants en situation de handicap
  - 55% sont des femmes contre 45 % des hommes
  - 61% des étudiants en situation de handicap sont en licence, 17,1 % sont en Master

# Les troubles d'apprentissages

- Ce sont des dysfonctionnements, des troubles neuro-développementaux spécifiques
- Dysfonctionnements permanents, durables, persistants qui entraînent une surcharge cognitive
- Ce ne sont pas des retards ou des déficiences intellectuelles

# Les troubles d'apprentissages

- DYS lexie : difficulté avec « le savoir lire »
- DYS orthographe : difficulté avec « le savoir écrire »
- DYS calculie : Difficulté avec le « savoir comprendre et utiliser les nombres »

Le <b>QUOI</b> de l'apprentissage	Le <b>COMMENT</b> de l'apprentissage	Le <b>POURQUOI</b> de l'apprentissage
<p>Les étudiants perçoivent et comprennent le contenu du cours différemment les uns des autres.</p>	<p>Les étudiants utilisent divers moyens pour planifier leurs apprentissages et exprimer leurs connaissances.</p>	<p>Les étudiants se distinguent selon les moyens qu'ils prennent pour s'engager et se motiver à apprendre.</p>
<p>Les étudiants peuvent présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Des troubles de la vision</li> <li>•Des troubles auditifs</li> <li>•Des difficultés à traiter l'information verbale</li> <li>•Des difficultés à interpréter les graphiques</li> <li>•Des difficultés à décoder les informations importantes</li> <li>•Des difficultés de lecture</li> <li>•Un vocabulaire limité</li> <li>•Des connaissances préalables limitées</li> <li>•Etc.</li> </ul>	<p>Les étudiants peuvent présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Des troubles moteurs</li> <li>•Des troubles de mémoires</li> <li>•Des troubles d'expression verbale</li> <li>•Des difficultés d'écriture</li> <li>•Des difficultés d'organisation</li> <li>•Des difficultés à prioriser l'information</li> <li>•Etc.</li> </ul>	<p>Les étudiants peuvent présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Des troubles anxieux</li> <li>•Une faible estime de soi</li> <li>•Une tendance au découragement</li> <li>•Des troubles de l'humeur</li> <li>•Des difficultés à travailler en équipe</li> <li>•Une tendance à surestimer leurs capacités</li> <li>•Etc.</li> </ul>

# Rôle des formateurs

- Rôle de « vigie »
  - Vigilant face au repérage de signes perceptibles sur les difficultés de l'apprenant
  - Vigilant à bien répartir la charge de travail
  - Vigilant vis à vis de l'angoisse de la performance

Pour cela création d'un groupe de travail avec un formateur de chaque promotion et le formateur référent handicap de l'IF pour améliorer l'inclusion des apprenants en situation de handicap

# Aménagements possibles

- Pour les évaluations :
  - Temps majoré en aidant l'apprenant DYS à optimiser ce temps supplémentaire (prendre le temps de bien lire et relire les consignes, savoir faire des pauses, se relire)
  - Salle particulière
  - Mise à disposition de matériel pédagogique adapté : possibilité de composer sur un ordinateur
  - Documents adaptés en respectant les consignes de lisibilité
  - Épreuves aménagées
  - Eviter les tournures de phrases inutilement complexes
  - Mise à disposition d'un environnement de travail calme
  - Afficher l'heure et annoncer régulièrement le temps restant
  - Prioriser les questions (nombre de points par rapport au temps imparti)

# Aménagements possibles

- Pour les cours :
  - Possibilité de prendre les cours sur un ordinateur
  - Supports pédagogiques déposés sur la plateforme sous 2 formats :  
word et PDF
  - Utiliser des cartes mentales

# Aménagements possibles

- Pour les résultats :
  - Mettre en évidence la bonne progression, encouragements.
  - En cas de mauvaise note, revoir avec l'apprenant la copie en expliquant comment progresser (voir aussi avec l'apprenant ce qu'il est capable de mettre en place pour progresser)

# Travailler dans la Santé, c'est possible



Anticiper est  
le maître mot  
d'une intégration  
facilitée

Ainsi, il est essentiel d'anticiper votre année et de définir le plus rapidement possible votre plan d'accompagnement personnalisé pour vous assurer la réussite de votre formation jusqu'à l'obtention du diplôme d'autant que la formation est courte.



Vous êtes en situation de handicap ou vous présentez des problèmes de santé, n'hésitez pas à en parler. Le référent handicap de l'institut est là pour vous accompagner dans la réussite de votre diplôme.

Contacts :

EMPLACEMENT Contacts

EMPLACEMENT LOGO  
INSTITUT

En situation de handicap,  
vous travailler dans

Les soins à la  
personne

# C'est possible !



## Pourquoi anticiper la mise en place de mesures d'accompagnement ?

Les études d'aide-soignant sont **courtes et se déroulent sur un rythme soutenu** avec une alternance de cours théoriques et de stages qui demande de savoir **vite s'adapter**.

Fonction des conséquences du handicap, pour organiser au mieux ces temps et éviter les échecs en formation, **il vous appartient de contacter le référent handicap de votre institut** pour qu'il puisse identifier vos besoins et mettre en place un plan d'accompagnement adapté.

Vous pourrez bénéficier des aménagements nécessaires tels que :

- Le temps majoré pour les épreuves écrites
- La composition sur ordinateur
- L'adaptation des supports pédagogiques
- L'aménagement de la formation
- ...

**Conseil** : Si vous bénéficiez d'aménagements pendant votre scolarité, n'hésitez pas à en parler dès votre rencontre avec le référent handicap de votre institut, cela ne fera qu'accélérer le processus d'accompagnement.



## A savoir

La Loi engage les employeurs comme les centres de formation à agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le souci de **limiter les ruptures entre la formation et l'emploi**.

### Les étapes



## de l'accompagnement

1. S'assurer **d'avoir bien compris l'environnement et les attendus du métier** au regard de sa situation de handicap.
2. Être déclaré **apte** par le médecin agréé tant à **l'exercice du métier qu'aux exigences du référentiel de compétences**.
3. Prendre RDV avec le référent handicap de l'institut pour **définir ensemble les dispositifs d'accompagnement**.
4. Tester les mesures d'accompagnement **pendant les cours et les stages**.
5. **Faire un point régulier et au besoin réévaluer** avec le référent handicap de l'institut votre situation.

## Témoignage



*« C'est quand j'ai accepté mon handicap que tout a changé. Depuis, j'ai été accompagnée, suivie, encouragée, et aujourd'hui je suis fière de réussir ma formation et d'être bientôt aide-soignante. Il est important de parler de son handicap pour pouvoir obtenir l'accompagnement dont on a besoin, et être aidé par ses camarades de classe. »*

Annaëlle, Elève Aide-soignante